

SEVENANS Infos

Avril 2023

Votre Mairie

Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi : 11h-12h

Mardi : 16h30-19h

Jeudi : 11h-12h

Adresse : 7 rue de Delle 90400 Sevenans

Site : www.mairie-sevenans.fr

E-mail : mairiesevenans@wanadoo.fr

Tel : 03.84.56.01.47



SOMMAIRE

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023
3. Approbation du compte de gestion 2022
4. Vote du compte administratif 2022
5. Reprise de résultats de l'exercice 2022
6. Vote du taux des taxes
7. Vote du budget primitif 2023
8. Demande de subvention à GBCA au titre du plan paysage
9. Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Mot du Maire



Chères Sevenanaises, chers Sevenanais,

Le retour du printemps rime toujours avec préparation du budget pour les communes. Vous trouverez dans ce Sevenans Infos les principales lignes de notre budget communal.

Grâce à une gestion rigoureuse mais également une maîtrise des investissements, le budget de Sevenans reste stable. Cependant le coût de gestion de nos écoles (SIEMPK et RPI) doit nous alerter, en effet c'est une hausse de 41,35% par rapport à l'an passé pour Sevenans.

Le passage à la LED de l'éclairage public et le tarif réglementé pour nos bâtiments, ont permis de limiter la flambée des coûts de l'énergie. Bien sûr une vigilance des flux énergétiques est notre cheval de bataille, c'est pourquoi nous envisageons de poursuivre le passage à la LED dans la salle de la Folichotte ainsi que sur le parking, pour cela nous attendons le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat. Nous allons également poursuivre les travaux de rénovation de la mairie Bleue, là encore nous attendons le retour de nos demandes de subventions, ce qui entraîne un retard dans l'avancement de notre projet. Les travaux d'aménagement de voirie : de la RD 437, de la rue de la Pale et du carrefour de Leupe dont les études sont en cours, devront être réalisés à partir de l'an prochain. Malgré une recherche constante de soutien financier, la réflexion d'une probable hausse des taux fonciers se posera donc lors de notre prochain budget.

La pose du tablier de la passerelle des Sablettes a eu lieu mercredi dernier, la complexité et le calendrier très aléatoire de ce dossier, porté par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, ne nous ont pas permis de communiquer davantage sur ces travaux.

Mais le principal est que ce projet aboutisse, la commune seule n'aurait jamais pu le réaliser, je remercie donc le président Damien Meslot d'avoir avec GBCA porté cette réalisation, et nous aurons grand plaisir à inaugurer cette passerelle comme il se doit, les Sevenanais seront bien sûr invités lors de cette manifestation qui devrait avoir lieu courant juin.

En attendant, pas d'imprudence, merci de respecter les consignes du chantier et ceux qui y travaillent.

Je vous souhaite bonne lecture de ces infos.

Le Maire,
Maryline Morallet



1. Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. RAMEY Eric pour remplir cette fonction.

2. Approbation du dernier procès verbal

Le procès verbal de la séance du 15 mars 2023 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

3. Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion du percepteur montre un résultat d'exercice de + **206 431.88 €** qui correspond au compte administratif.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion 2022.

4. Vote du compte administratif 2022

Fonctionnement

• Dépenses	297 639.56 €
• Recettes	341 979.35 €
Soit : +	44 339.79 €

Investissement

• Dépenses	98 920.45 €
• Recettes	51 953.77 €
Soit : -	46 966.68 €

Reports de l'exercice 2021

• Fonctionnement	+ 192 348.96 €
• Investissement	+ 16 709.81 €

Résultat cumulé

• Fonctionnement	+ 236 688.75 €
• Investissement	- 30 256.87 €

Résultat du solde : + **206 431.88 €**

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 (après que Mme le Maire soit sortie de la salle)

5. Reprise des résultats de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de reprendre au budget primitif 2023 les résultats de l'année 2022

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

• Résultat de l'exercice 2022	+ 44 339.79 €
• Résultat antérieur reporté	+ 192 348.96 €
• Résultat à affecter	+ 236 688.75 €
• Résultat investissement cumulé	- 49 432.51 €
• Report en fonctionnement R 002	+ 187 256.24 €



6. Vote du taux des taxes

Le taux des taxes reste inchangé cette année :

- Taxe Foncière (Bâti) : 28.26 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 43.98 %
- Taxe d'Habitation : 9.43 %

7. Vote du budget primitif 2023

Le Budget total s'élève à :	745 475.29 €
Prévisions dépenses de fonctionnement :	515 757.84 €
Prévisions dépenses d'investissement :	229 717.45 €

Principales dépenses de fonctionnement en €

- . *Charges à caractère général : 89 345 €*

Le passage à la LED et une maîtrise de nos charges en énergie nous permettent de limiter l'augmentation des charges à caractère générale.

- . *Charges de personnel : 99 439 €*
- . *Syndicat de la maternelle : 33 700 €*
- . *Syndicat du RPI Dorans Botans Bermont Sevenans : 57 800 €*

Pour information, le coût pour la commune d'un élève en maternelle cette année est de 2801.91 € / élève par an et en élémentaire de 2 879.15 € / élève par an. Une hausse de plus de 40% par rapport à l'an passé.

La règle de répartition entre les différentes communes de nos groupements scolaires et la hausse des coûts énergétiques sont à l'origine de cette forte augmentation. Nous devons être vigilant quant à ce poste dans notre budget de fonctionnement.

- . *Syndicat immeubles intercommunaux : 9 317 €*
- . *Subventions versées par la commune : 3 000 €*

L'affectation n'a pas encore été décidée, nous privilégierons les associations locales

- . *Remboursement des intérêts des prêts en cours : 8 745 €*

Principales dépenses d'investissement en €

- *Frais d'études : 22 400 €*

Les frais d'études concernent principalement l'aménagement de l'accès au nouveau lotissement (rue de la Pale), le carrefour de Leupe et un diagnostic approfondi des marronniers de la rue des Sablettes.

- *Autres bâtiments publics : 51 000 €*

Nous allons poursuivre les travaux de réfection de la mairie bleue mais également réaliser les travaux de passage à la LED à la Folichotte.

- *Mobilier : 10 000 €*

La ligne mobilier servira au réaménagement de la mairie bleue.

- *Remboursement du capital des prêts en cours : 34 368 €*



8. Demande de subvention

Une subvention à hauteur de 50% a été sollicitée auprès du Grand Belfort au titre du plan paysage afin de pouvoir réaliser un diagnostic de l'état sanitaire des marronniers de la rue des Sablettes.

9. Classement sonore des infrastructures terrestres

La préfecture a décidé de réviser le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Territoire de Belfort datant de 2017.

Après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis défavorable sur le déclassement de la catégorie 2 à la catégorie 3 du tronçon RN 1019_7 débutant à l'échangeur D437 et finissant aux Fougerais
- Donne un avis favorable sur les autres propositions du projet d'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

INFORMATIONS DIVERSES



Horaires de tonte :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Horaires d'été déchetteries Chatenois les Forges : du 15/04/23 au 14/10/23

- Mardi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h / le Samedi de 9h à 18h
- La déchetterie de Danjoutin est ouverte aussi le lundi aux mêmes heures.

Kit eau : Pour préserver la ressource en eau de plus en plus rare, le Grand Belfort met à votre disposition un kit économiseur d'eau pour vos robinets et pour la douche.

Pour bénéficier de votre kit, munissez-vous d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et rendez-vous à **partir du lundi 27 mars 2023** à l'accueil de la Direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Belfort, 4 rue Jean-Pierre Melville à Belfort.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Recensement : Les jeunes (garçons et filles) nés entre le **01/04/2007** et le **30/06/2007** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser avant le **30/06/2023** dès leur 16 ans révolus.



*La passerelle
des sablettes*

